

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2024

Convocation du 14 novembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 novembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, EDIN, JOBERT, LUCIEN, GUILLEUX, LE MARREC.

Absentes excusées : Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Cédric JOUSSAUME
Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Marc BERARDI
Mme Nadine LINARD

Absents :
Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 14/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'organiser une enquête publique pour le déclassement d'une bande de terrain du domaine public, intégrée en espace vert aménagée le long de la parcelle AC 408 et comprise dans la parcelle AC 407 clôturée située 3 Place Norbert Davignon sur la commune de Jarzé Villages.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code rural,
Vu le décret du 31 juillet 2015,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser en vue de l'éventuel aménagement et que cette bande de terrain ne présente aucune gêne pour le public, ni aucun inconvénient pour la desserte des propriétés riveraines,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De lancer la procédure administrative préalable à la réalisation de cette opération,
- D'organiser une enquête publique pour le classement et déclassément du domaine public communal,
- D'effectuer toutes les formalités nécessaires,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints, aux fins de signature de tous documents relatifs à cette opération

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

